

**Circuits Spécifiques 2011-2012**
**VI16BASE**

VI16 MATIN LOT 16 / 2006

DESSERTE DE L'ECOLE DE VAL D'IZE.

	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: HERVE	
VI01.016		
VI01.179	VAL D'IZE, LA PETITE BARBOTAIS	7:27
VI01.293	VAL D'IZE, LE BAS BARIL	7:32
VI01.214	VAL D'IZE, LES VILLECHERES	7:34
VI01.0AP	VAL D'IZE, LA CROIX ST LAURENT, 37 RUE DE	7:35
VI01.228	VAL D'IZE, LE HAUT DU BOURG (VI16),	7:37
VI01.111	VAL D'IZE, ROUTE DE MARPIRE	7:42
VI01.0C9	VAL D'IZE, LA FORGE D105/D305	7:43
VI01.0CQ	LANDAVRAN, LE CLERAY	7:45
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	8:00

**Kilométrage : 19.47**
**VI16BASE**

VI16 VAL D'IZE MATIN LOT 16 / 2006

	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: HERVE	
VZ.016		
VZ.019	VAL D IZE, L'ECOTAIS	8:26
VZ.018	VAL D'IZE, LA CLAIE ROCHER	8:29
VZ.015	VAL D'IZE, LA FROCTAIS/CHAP. BON SECOURS	8:40
1556.000	VAL D'IZE ECOLE PRIVEE	8:50
2595.000	VAL D'IZE ECOLE PUBLIQUE	8:55

**Kilométrage : 29.61**

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

**Circuits Spécifiques 2011-2012**
**VI16BASE**

VI16 VAL D'IZE SOIR LOT 16 / 2006

VZ.516	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: HERVE	
1556.000	VAL D'IZE ECOLE PRIVEE	16:35
2595.000	VAL D'IZE ECOLE PUBLIQUE	16:40
VZ.015	VAL D'IZE, LA FROCTAIS/CHAP. BON SECOURS	16:50
VZ.018	VAL D'IZE, LA CLAIE ROCHER	17:01
VZ.019	VAL D IZE, L'ECOTAIS	17:02

**Kilométrage : 15.10**
**VI16BASE**

VI16 SOIR 17H15 LOT 16 / 2006

DESSERTTE DE VAL D'IZE A 16H30.

VI01.716	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: HERVE	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	17:15
VI01.0CQ	LANDAVRAN, LE CLERAY	17:30
VI01.0C9	VAL D'IZE, LA FORGE D105/D305	17:31
VI01.111	VAL D'IZE, ROUTE DE MARPIRE	17:32
VI01.228	VAL D'IZE, LE HAUT DU BOURG (VI16),	17:34
VI01.0AP	VAL D'IZE, LA CROIX ST LAURENT, 37 RUE DE	17:34
VI01.214	VAL D'IZE, LES VILLECHERES	17:35
VI01.293	VAL D'IZE, LE BAS BARIL	17:37
VI01.179	VAL D'IZE, LA PETITE BARBOTAIS	17:40

**Kilométrage : 32.46**

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

**Circuits Spécifiques 2011-2012****VI16BASE**

VI16 LYCEE 18H10 LOT 16 / 2006

NAVETTE LEP LA CHAMPAGNE/CHAMP DE FOIRE A 17H50.

VI01.816	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: HERVE	
VI02.000	LEP LA CHAMPAGNE	18:06
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	18:18
VI01.0BS	LANDAVRAN, LA MARE AUX BAUDS	18:31
VI01.03Y	LANDAVRAN, BOURG (VI15)	18:32
VI01.0CQ	LANDAVRAN, LE CLERAY	18:33
VI01.03X	VAL D'IZE, LAUNAY D105	18:36
VI01.0BN	MARPIRE, LA PLESSE D105	18:37
VI01.216	VAL D'IZE, L'ECOTAIS	18:38
VI01.201	MARPIRE, LES LOURDAZIERES	18:43
VI01.03U	VAL D'IZE, LA VILLE DE MEAUX, ABRI	18:43
VI01.03T	VAL D'IZE, LE BOIS ROUX	18:48

**Kilométrage : 42.51**

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

**Circuits Spécifiques 2011-2012**
**VI16MER**

VI16 MATIN LOT 16 / 2006

DESSERTTE DE L'ECOLE DE VAL D'IZE.

VI01.016	fréquence: --E-----	Transporteur: HERVE	
VI01.179	VAL D'IZE, LA PETITE BARBOTAIS		7:27
VI01.293	VAL D'IZE, LE BAS BARIL		7:32
VI01.214	VAL D'IZE, LES VILLECHERES		7:34
VI01.0AP	VAL D'IZE, LA CROIX ST LAURENT, 37 RUE DE		7:35
VI01.228	VAL D'IZE, LE HAUT DU BOURG (VI16),		7:37
VI01.111	VAL D'IZE, ROUTE DE MARPIRE		7:42
VI01.0C9	VAL D'IZE, LA FORGE D105/D305		7:43
VI01.0CQ	LANDAVRAN, LE CLERAY		7:45
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.		8:00

**Kilométrage : 19.13**
**VI16MER**

VI16 MERCREDI MIDI 12H50 LOT 16 / 2006

MISE EN PLACE AU CHAMP DE FOIRE A 12H40.

VI01.M16	fréquence: --E-----	Transporteur: HERVE	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.		12:50
VI01.0CQ	LANDAVRAN, LE CLERAY		13:05
VI01.0C9	VAL D'IZE, LA FORGE D105/D305		13:06
VI01.111	VAL D'IZE, ROUTE DE MARPIRE		13:07
VI01.228	VAL D'IZE, LE HAUT DU BOURG (VI16),		13:09
VI01.0AP	VAL D'IZE, LA CROIX ST LAURENT, 37 RUE DE		13:09
VI01.214	VAL D'IZE, LES VILLECHERES		13:10
VI01.293	VAL D'IZE, LE BAS BARIL		13:12
VI01.179	VAL D'IZE, LA PETITE BARBOTAIS		13:15

**Kilométrage : 19.28**

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

**Circuits Spécifiques 2011-2012**
**VI18BASE**

VI18 MATIN LOT 18 / 2006

REEMPLOYE POUR DESSERVIR LES ECOLES DE VAL D'IZE.

VI01.018	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: HERVE	
VI01.0E4	VAL D'IZE, LE ROCHER PALET	7:17
VI01.112	VAL D'IZE, LE PLESSIS	7:19
VI01.305	VAL D'IZE, LA COUDRAIS	7:21
VI01.0CS	VAL D'IZE, LA PIGALAISE	7:22
VI01.095	VAL D'IZE, LES FORTERIES	7:26
VI01.0AL	VAL D'IZE, LA CROIX MARCHAND (ABRI)	7:30
VI01.272	VAL D'IZE, LA GANDONNAIS	7:34
VI01.091	VAL D'IZE, LA FROCTAIS/CHAP. BON SECOURS	7:35
VI01.0AO	VAL D'IZE, BON SECOURS/ROUTE NEUVE C17	7:36
VI01.0AQ	VAL D'IZE, LE HAUT DU BOURG	7:39
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	7:55

**Kilomètreage : 26.39**
**VI18BASE**

VI18 VAL D'IZE MATIN LOT 18 / 2006

VZ.018	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: HERVE	
VZ.017	TAILLIS, MAIRIE	8:13
VZ.020	VAL D'IZE, LA COUDRAIS	8:33
VZ.016	VAL D'IZE, LES FORTERIES	8:44
1556.000	VAL D'IZE ECOLE PRIVEE	8:50
2595.000	VAL D'IZE ECOLE PUBLIQUE	8:55

**Kilomètreage : 30.69**

 Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

 les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

 La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

**Circuits Spécifiques 2011-2012**
**VI18BASE**

VI18 VAL D'IZE SOIR LOT 18 / 2006

Code	Destination	Heure	Fréquence	Transporteur
VZ.518			fréquence: <b>LM-JV-----</b>	Transporteur: HERVE
1556.000	VAL D'IZE ECOLE PRIVEE	16:30		
2595.000	VAL D'IZE ECOLE PUBLIQUE	16:40		
VZ.016	VAL D'IZE, LES FORTERIES	16:47		
VZ.020	VAL D'IZE, LA COUDRAIS	16:53		
VZ.017	TAILLIS, MAIRIE	17:03		

**Kilométrage : 17.37**
**VI18BASE**

VI18 SOIR 17H15 LOT 18 / 2006

DESSERTER DE VAL D'IZE A 16H35.

Code	Destination	Heure	Fréquence	Transporteur
VI01.718			fréquence: <b>LM-JV-----</b>	Transporteur: HERVE
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	17:25		
VI01.0AQ	VAL D'IZE, LE HAUT DU BOURG	17:39		
VI01.0AO	VAL D'IZE, BON SECOURS/ROUTE NEUVE C17	17:42		
VI01.091	VAL D'IZE, LA FROCTAIS/CHAP. BON SECOURS	17:42		
VI01.272	VAL D'IZE, LA GANDONNAIS	17:44		
VI01.0AL	VAL D'IZE, LA CROIX MARCHAND (ABRI)	17:47		
VI01.095	VAL D'IZE, LES FORTERIES	17:50		
VI01.0CS	VAL D'IZE, LA PIGALAISE	17:55		
VI01.305	VAL D'IZE, LA COUDRAIS	17:55		
VI01.112	VAL D'IZE, LE PLESSIS	17:56		
VI01.0E4	VAL D'IZE, LE ROCHER PALET	17:57		

**Kilométrage : 37.51**

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

**Circuits Spécifiques 2011-2012****VI18BASE**

VI18 LYCEE 18H10 LOT 18 / 2006

VI01.818	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: HERVE	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	18:16
VI01.030	MONTREUIL SS/PER., GERARD	18:34
VI01.02Z	MONTREUIL SS/PER., LA VILLE EN BOIS D794	18:34
VI01.0C2	LANDAVRAN, LE BAS LANDAVRAN D794,	18:38
VI01.0AR	VAL D'IZE, LE BROSSAIS (ABRI)	18:39
VI01.01W	VAL D'IZE, MAIRIE (V18)	18:42
VI01.04C	VAL D'IZE, MAIRIE (V48)	18:43
VI01.0AQ	VAL D'IZE, LE HAUT DU BOURG	18:44
VI01.0AP	VAL D'IZE, LA CROIX ST LAURENT, 37 RUE DE	18:45
VI01.04B	VAL D'IZE, LE BOURGNEUF	18:46
VI01.0AO	VAL D'IZE, BON SECOURS/ROUTE NEUVE C17	18:48
VI01.091	VAL D'IZE, LA FROCTAIS/CHAP. BON SECOURS	18:48
VI01.141	VAL D'IZE, LA CENDRIE D794	18:51
VI01.113	VAL D'IZE, VILLEPIE	18:57
VI01.042	MECE, MAIRIE	19:06

**Kilométrage : 43.23**

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

**Circuits Spécifiques 2011-2012**
**VI18MER**

VI18 MATIN LOT 18 / 2006

REEMPLOYE POUR DESSERVIR LES ECOLES DE VAL D'IZE.

VI01.018	fréquence: --E-----	Transporteur: HERVE
VI01.0E4	VAL D'IZE, LE ROCHER PALET	7:17
VI01.112	VAL D'IZE, LE PLESSIS	7:19
VI01.305	VAL D'IZE, LA COUDRAIS	7:21
VI01.0CS	VAL D'IZE, LA PIGALAISE	7:22
VI01.095	VAL D'IZE, LES FORTERIES	7:26
VI01.0AL	VAL D'IZE, LA CROIX MARCHAND (ABRI)	7:30
VI01.272	VAL D'IZE, LA GANDONNAIS	7:34
VI01.091	VAL D'IZE, LA FROCTAIS/CHAP. BON SECOURS	7:35
VI01.0AO	VAL D'IZE, BON SECOURS/ROUTE NEUVE C17	7:36
VI01.0AQ	VAL D'IZE, LE HAUT DU BOURG	7:39
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	7:55

**Kilomètreage : 25.42**
**VI18MER**

VI18 MERCREDI MIDI 12H50 LOT 18 / 2006

MISE EN PLACE AU CHAMP DE FOIRE A 12H40

VI01.M18	fréquence: --E-----	Transporteur: HERVE
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	12:50
VI01.0AQ	VAL D'IZE, LE HAUT DU BOURG	13:04
VI01.0AO	VAL D'IZE, BON SECOURS/ROUTE NEUVE C17	13:07
VI01.091	VAL D'IZE, LA FROCTAIS/CHAP. BON SECOURS	13:07
VI01.272	VAL D'IZE, LA GANDONNAIS	13:09
VI01.0AL	VAL D'IZE, LA CROIX MARCHAND (ABRI)	13:12
VI01.095	VAL D'IZE, LES FORTERIES	13:15
VI01.0CS	VAL D'IZE, LA PIGALAISE	13:20
VI01.305	VAL D'IZE, LA COUDRAIS	13:20
VI01.112	VAL D'IZE, LE PLESSIS	13:21
VI01.0E4	VAL D'IZE, LE ROCHER PALET	13:22

**Kilomètreage : 26.20**

 Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

 les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

 La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.